

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 23 février 2018 – 9h30 et 14h00 (éventuellement)

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et propositions

- 2.1. Proposition de décision d'assentiment à l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions, les Communautés, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, relatif à l'exercice des compétences attribuées aux Parlements nationaux par le Traité sur l'Union européenne, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les Protocoles y annexés, signé à Bruxelles le 29 mars 2017
déposée par Mme Julie de Grootte, au nom du Bureau élargi
96 (2017-2018) n° 1 et 96 (2017-2018) n° 2
- Rapporteur : M. Gaëtan Van Goidsenhoven
 - Discussion générale
 - Discussion de l'article unique

3. Interpellations

- 3.1. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant le soutien et l'accompagnement scolaires
- 3.2. de M. Alain Maron adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant le rapport d'évaluation du CRACs D77 sur les SAPA, l'accord de coopération sur l'accueil des primo-arrivants entre la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire commune, la communication des BAPA et l'impact du projet de loi fédérale qui vise à modifier le code de nationalité
- 3.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la prévention du burn-out à Bruxelles et le projet-pilote de Fedris
- 3.4. de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant le rapport Drugroom, ses conclusions et propositions d'action
- 3.5. de M. Ahmed El Ktibi adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant les formations en alternance

- 3.6. de Mme Magali Plovie adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les travailleurs handicapés sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP)

et interpellation jointe de M. Sevket Temiz adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les conséquences financières et humaines des nouvelles dispositions prises par le Gouvernement fédéral concernant la formation au travail des personnes handicapées

- 3.7. de Mme Magali Plovie adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la réduction des indemnités versées aux familles d'accueil de personnes handicapées

et interpellation jointe de Mme Caroline Désir adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la révision des allocations versées aux familles pour l'accueil de personnes porteuses d'un handicap

4. Questions orales

- 4.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les actions du GAMP

- 4.2. de Mme Magali Plovie adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les subsides «loterie nationale» pour l'octroi d'une norme supplémentaire pour l'accueil des personnes handicapées de grande dépendance

- 4.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de la petite enfance, concernant l'accueil de l'enfance avant et après l'ouverture de garderies

- 4.4. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant le « Nutri Score »

- 4.5. de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les implications de l'arrêté royal du 26 septembre 2017 réglementant les substances stupéfiantes, psychotropes et soporifiques sur l'action du secteur associatif en matière de tests de drogue

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 09h00)

fixée(s) à 12h00

6. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h30

<p>Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité). Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21</p>
